

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2332

présenté par
Mme Dubost, rapporteure thématique

ARTICLE 66

À l'alinéa 88, après le mot :

« connaissance »,

insérer les mots :

« du fait ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.